



Collecter Analyser Partager

Cap sur...

Le rapport 2018 de l'Observatoire sur les finances locales

n°4 • Juillet 2018

Le 17 juillet 2018 était publié le 23e rapport de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales qui dresse un état des lieux des finances des collectivités en 2017 et introduit des premiers résultats ou anticipations pour 2018. Ce numéro de *cap sur* présente ce rapport : structure, nouveautés et principaux résultats.

[#FinancesLocales](#)

[#OFGL](#)

[#Rapport2018](#)

[#FiscalitéLocale](#)

[#CollectivitésLocales](#)

L'OFGL a pour mission de collecter, d'analyser et de partager des informations utiles sur les finances et la gestion des collectivités locales. Cet objectif prend plusieurs formes (publications, mise à disposition de données, interventions publiques...) mais la plus emblématique est la réalisation d'un rapport annuel qui dresse un bilan des finances locales. Ce rapport fournit une matière riche afin que chacun puisse disposer des informations utiles à une meilleure compréhension des enjeux et perspectives.

Il a été présenté par le Sénateur Charles Guené et le Président Laignel le 17 juillet 2018 au Comité des finances locales qui l'a approuvé dans sa version finale. Il est consultable sur www.collectivites-locales.gouv.fr.

La richesse de ce rapport nécessite de détailler son contenu et de relever les principales conclusions, c'est l'objet de ce numéro 4 de *cap sur*.



© R. Menelon OFGL

A. Laignel et C. Guéné lors de la présentation du rapport au CFL du 17 juillet 2018

Sommaire

Edito du Président de l'OFGL.....	page 2
Présentation générale et nouveautés du rapport 2018.....	page 3
Dossier : plus de 10 Md€ de flux entre budgets des collectivités locales	page 4
2017 : état des lieux sur les finances locales.....	page 5
2018 : stabilisation des concours financiers de l'Etat et nouvelle hausse de l'investissement	page 9

«Cap sur le rapport annuel de l'Observatoire » - Juillet 2018

Une publication de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales

Directeur de la publication : Thomas Rougier

Auteurs : Michel Duée (DGCL) et Thomas Rougier (OFGL)

Pour en savoir plus :

Rapport 2018 de l'OFGL :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

Autres productions de l'OFGL :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collection-cap-sur-lofgl>

Etudes et publications de la DGCL :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales>

Edito :

André Laignel, Président de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales

Le rapport de l'OFGL est devenu, au fil des années, un document de référence pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent aux financements de nos services publics locaux.

Que vous soyez parlementaire, élu local, agent de la fonction publique, partenaire privé des collectivités territoriales ou citoyen investi dans l'action locale, vous trouverez dans le rapport les informations utiles à une meilleure connaissance des finances locales.

Les contributeurs à ce rapport, notamment au sein de la DGCL, s'évertuent chaque année à le rendre encore plus pertinent et plus complet. C'est le cas cette année avec le dossier consacré aux flux financiers entre budgets et entre collectivités. Derrière un jargon qui peut paraître technique se cachent en effet des modalités de gestion des collectivités (mutualisation, co-financement de projets...) dont la mesure permet une approche consolidée des comptes publics locaux. Nous sommes dorénavant en mesure de préciser si l'analyse sur les budgets principaux est confirmée, ou non, par la prise en compte des budgets annexes et la neutralisation des interactions financières entre acteurs.

Nul doute que cette avancée, comme d'autres avant, fera date. C'est en tout cas notre ambition avec le Sénateur Charles Guené, rapporteur de notre rapport.

En complément de ce rapport nous tâchons, avec les membres du CFL, d'apporter chaque année les précisions utiles au discernement dont il faut faire preuve quand on commente les finances publiques.

Sur 2017, c'est particulièrement le cas puisque l'année se présente en « trompe l'œil » notamment sous l'effet de transferts entre les départements et les régions, de la montée en charge de la gestion des fonds européens dans les régions, d'un dynamisme ponctuel de certaines ressources fiscales, d'une reprise de l'investissement qui est loin de compenser le repli des années précédentes...

Pour conclure, je précise que l'une des principales forces de ce rapport est de rappeler que derrière des données moyennes se trouvent des cas individuels parfois très disparates. Chaque niveau de collectivités doit faire face à des enjeux propres et, à l'intérieur de chaque niveau, les collectivités présentent des caractéristiques qui font d'elles des entités uniques.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce quatrième numéro de cap sur qui a pour objectif de rappeler toute la matière mise à votre disposition dans le rapport de l'OFGL.



Présentation générale et nouveautés du rapport 2018

Comme tous les précédents, ce rapport est construit par la DGCL, et plus particulièrement son département des études qui réalise des travaux spécifiques et coordonne les contributions des autres services de la DGCL, de la DGFIP et de la DGOM.

La structure du rapport se décompose en trois parties spécifiques :

- A. Une partie commentée**, d'abord sur l'ensemble des collectivités locales puis par niveau de collectivités.
- B. Un dossier spécial**, cette année sur les flux financiers internes au secteur public local : entre budgets (Budgets principaux / annexes) et entre collectivités.
- C. Douze annexes thématiques** qui donnent au lecteur une matière précieuse pour l'analyse des finances locales.
 - 1 : Les comptes des **administrations publiques locales** en 2017
 - 2 : Les **finances des collectivités locales** (A- Budgets principaux, B- Budgets annexes, C et D- Consolidation, E- Estimations 2018, F- Dépenses par fonction)
 - 3 : Les finances des collectivités locales d'**outre-mer**
 - 4 : Les transferts, extensions et créations de **compétences**
 - 5 : Les **disparités** des situations communales, départementales et régionales
 - 6 : Le périmètre des **EPCI à fiscalité propre** au 1er janvier 2018
 - 7 : Les finances des **syndicats** et des **établissements publics locaux (EPL)**
 - 8 : La **fiscalité locale, les compensations d'exonérations et les dégrèvements**
 - 9 : Les **concours financiers de l'État** aux collectivités territoriales et les principaux **indicateurs de ressources et de charges**
 - 10 : La **péréquation** entre collectivités locales
 - 11 : Les **effectifs** et les **salaires** dans les collectivités locales
 - 12 : Synthèse du rapport public annuel 2017 du **CNEN****L'annexe 2** présente notamment **l'ensemble des éléments de méthode** choisis pour la construction des comptes des collectivités.

Le rapport cherche chaque année à s'améliorer, pour cette année :

- **Poursuite du travail en mouvements réels**,
- **Les évolutions restent calculées en neutralisant les effets « institutionnels »** (Métropole de Lyon, Métropole du Grand Paris, CTU Guyane et Martinique et, enfin, Corse en 2018)
- Pour le secteur communal, **le travail par strate est étendu aux groupements à fiscalité propre**.
- **Pour l'outre-mer**, les comptes des communes et des groupements ont été distingués par département, au lieu d'être agrégés tous ensemble, comme les années précédentes (annexe 3).
- **Présentation affinée des comptes des syndicats** (yc leurs budgets annexes) en annexe 7 et **des budgets annexes des départements** (annexe 2B).
- Mais la **principale innovation réside dans l'analyse des flux croisés (au sein et entre collectivités) et la construction de comptes consolidés** (annexe 2). Ces derniers ont permis de vérifier, résultat par résultat, que l'analyse tirée des budgets principaux n'était pas remise en cause par la prise en compte des budgets annexes ou par l'existence de flux entre collectivités.



Dossier : plus de 10 Md€ de flux entre budgets des collectivités locales

Le département des Etudes de la DGCL, en lien avec l'équipe OFGL, a réalisé un important travail sur les flux croisés. **Pour la première fois**, le rapport présente une analyse détaillée des interactions financières entre budgets (d'une même collectivité - BP/BA - ou de collectivités différentes)

Entre budgets principaux (BP) et budgets annexes (BA) : 3,8 Md€.

En 2017, 85% de ces flux concernent le secteur communal, et plus particulièrement la section de fonctionnement des groupements à fiscalité propre. Les dépenses des budgets principaux vers leurs budgets annexes y prennent par exemple la forme de subventions (exceptionnelles ou non) (1,3 Md€) ou de prises en charge du déficit des BA (390 M€). Les dépenses des BA vers les BP consistent plutôt en remboursements de frais (personnel, achats...), avec notamment 530 M€ de remboursements de frais de personnel.

L'ensemble de ces flux croisés représentent 1,2 % des dépenses de fonctionnement des communes avant consolidation, et 5,2 % de celles des groupements à fiscalité propre.

Entre collectivités différentes : 6,4 Md€ identifiés, hors reversements fiscaux et fonds de péréquation déjà neutralisés dans la dépense nette.

Les principaux flux croisés entre collectivités sont constitués des reversements de fiscalité (AC, DSC, FNGIR..) ou des dispositifs de péréquation (FPIC, FSRIF, DMTO, CVAE...) : plus de 22 Md€ en 2017, ces flux sont déjà neutralisés dans les analyses du rapport OFGL.

Mais d'autres flux existent : remboursements de charges dans le cadre de mises à disposition de personnel, versement de subventions de fonctionnement ou d'investissement au titre d'opérations d'intérêt partagé : **6,4 Md€ identifiés en 2017.**

2,2 Md€ de flux entre communes et groupements à fiscalité propre, par exemple :

- En moyenne, 7,2 % des dépenses de personnel des groupements sont financés par les communes. Ces remboursements de personnel des groupements mis à disposition de leurs communes membres sont passés de 510 M€ à 750 M€ en quatre ans ;
- En moyenne, 1,7 % des dépenses d'équipement des communes sont financées par leurs groupements, et 1,7 % des dépenses d'équipement des groupements sont financées par leurs communes membres.

4,1 Md€ entre secteur communal, départements et régions, par exemple :

- En investissement, 2,5 Md€ de subventions versées ont été détectées, elles bénéficient essentiellement au bloc communal. Ces subventions en provenance des départements (1,4 Md€) et des régions (0,8 Md€) financent 7,2 % des dépenses d'équipement du bloc communal (contre 9,5% en 2015).

Au total, 10,1 Md€ de flux qui représentent une part significative de la dépense (3,9 %).

La connaissance de ces flux et la capacité de les retraiter dans une véritable consolidation permet de **veiller à ce que les conclusions tirées de l'analyse des budgets principaux (BP) ne soient pas contredites par la prise en compte des BA ou la neutralisation des flux entre collectivités.**

A titre d'exemple, l'impact de la consolidation sur les évolutions en 2017 est la suivante :

- Dépenses de fonctionnement des collectivités locales : +1,8 % sur les BP / +1,9 % (yc consolidation)
- Dépenses d'investissement des collectivités locales : +6,1 % sur les BP / +8,2 % (yc consolidation).

Mais la consolidation n'aboutit pas systématiquement à une majoration de croissance.

Ainsi, pour dépenses de fonctionnement des communes : +0,3 % sur les BP / +0,1 % (yc consolidation).



Dans l'analyse détaillée du rapport, l'objectif est de présenter **les principaux résultats 2017** (encore provisoires) mais aussi d'observer **les premières tendances 2018**, instructives même si elles doivent être analysées avec prudence. Dans les deux cas, les informations affichées proviennent de l'exploitation par la DGCL de données qu'elle recueille (budgets primitifs des départements et des régions) et d'informations fournies par la DGFIP (comptes de gestion, budgets primitifs du secteur communal et données fiscales).

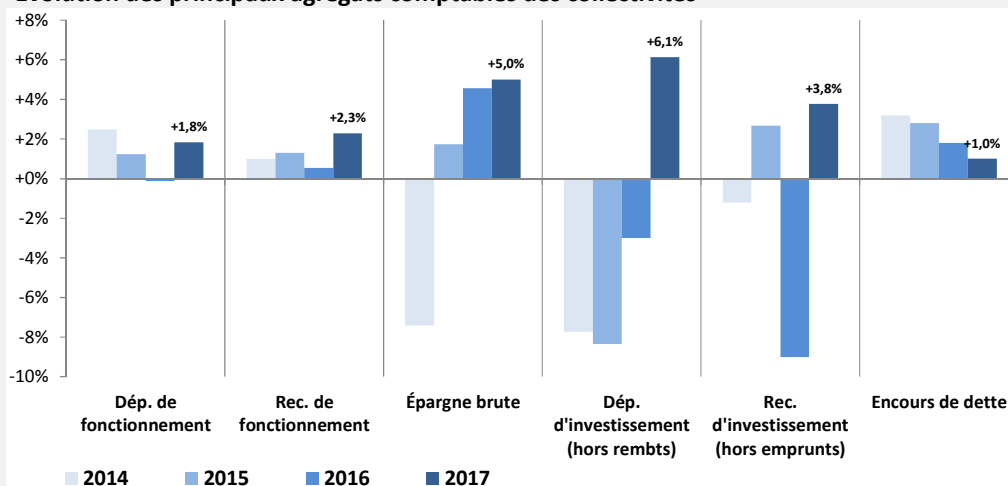
2017 : Etat des lieux sur les finances locales

(Commentaires sur les budgets principaux sauf mention contraire)

En quelques lignes...

- Reprise modérée des **dépenses de fonctionnement** : + 1,8 % en 2017, après -0,1 % en 2016.
- Des **recettes de fonctionnement** mieux orientées : +2,3 % en 2017 après +0,5 % en 2016.
- L'**épargne brute** des collectivités locales poursuit sa progression entamée en 2015 : +5,0 % en 2017 après +4,6 % en 2016.
- Reprise des **dépenses d'investissement** (+6,1 % et +8,2 % en consolidant avec les BA et en neutralisant les flux croisés), après trois années de baisse.
- Les collectivités dégagent une capacité de financement et limitent leur **recours à l'endettement**.

Evolution des principaux agrégats comptables des collectivités



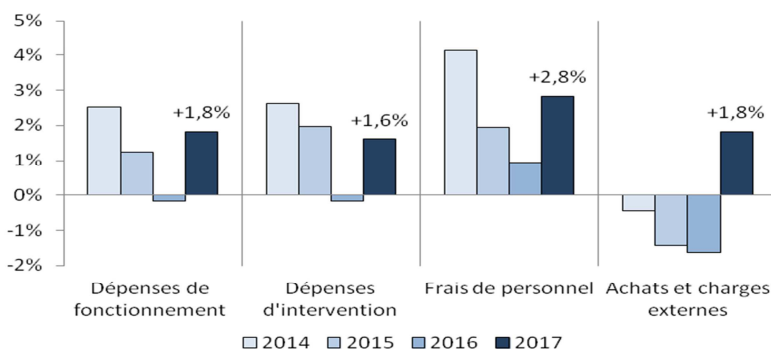
Données hors gestion active de la dette. Source : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL.

Reprise modérée des dépenses de fonctionnement : + 1,8 % en 2017, après -0,1 % en 2016.

Les frais de personnel (62,4 Md€, 36% des dépenses) augmentent de 2,8 % en 2017, après +0,9 % en 2016. Ils expliquent plus de la moitié de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2017.

Cette reprise est notamment liée à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (effet en année pleine de la hausse de juillet 2016 et hausse de février 2017), à la poursuite de la mise en œuvre du dispositif PPCR et, dans une moindre mesure, à l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL (passé de 30,60 % en 2016 à 30,65 % en 2017).

Taux de croissance des dépenses de fonctionnement et de ses principales composantes depuis 2014



Source : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL. Budgets principaux

Effectif fonction publique territoriale en 2016 (annexe 11) :

Au 31 décembre 2016, 1,886 million agents hors contrats aidés, contre 1,889 fin 2015, soit **une baisse de 0,2 %** en un an, après -0,3 % en 2015. En tenant compte des contrats aidés, les effectifs de la FPT ont diminué de -0,4 % (après +0,1 % en 2015). Ils diminuent surtout dans les organismes communaux (communes et établissements associés, -1,2 %) tandis qu'ils sont encore très dynamiques au sein des EPCI à fiscalité propre (+4,8 %, soit +11 200 agents). Cette hausse des effectifs intercommunaux s'explique essentiellement par des mouvements de personnels avec les communes et établissements communaux (+8 100 agents en faveur des EPCI à fiscalité propre) et avec les syndicats (+600 agents).

Les achats et charges externes augmentent de 1,8 %, après -1,5 % en 2016, en partie à cause d'une inflation plus soutenue en 2017 (+1% après +0,2%).

Les dépenses d'intervention (+1,6 % après -0,1 % en 2016) sont en légère croissance dans les départements malgré un tassement sur les dépenses liées au RSA et en nette croissance de 8,6 % dans les régions (principalement en raison de la prise de compétences en matière de transport, hors fonction transport : +1,4 %). Pour le secteur communal, le repli de ces dépenses se confirme pour la 3^e année consécutive, -1,5 %.

Les frais financiers poursuivent en revanche leur repli (-9,5 %).

Les départements sont le seul niveau de collectivités pour lequel les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2017 (-0,2 %), ce qui s'explique par les transferts de compétences vers les régions dans les domaines des transports non urbains et des transports scolaires et par une nouvelle répartition des compétences en matière de développement économique.

Des recettes de fonctionnement mieux orientées : +2,3 % en 2017 après +0,5 % en 2016

Le rapport constate un léger **regain de dynamisme des impôts locaux** (+3,0 % en 2017, après +2,5 %), soutenu notamment par la reprise de la CVAE (+4,3 %) et par une forte hausse de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) liée à un changement dans le calendrier de paiement de cette taxe.

Mais la **modération sur levier fiscal** reste de mise ; les effets taux restent contenus dans le secteur communal (+0,4 sur taxe d'habitation-TH-, +0,7 sur le foncier bâti-FB- et +0,5 sur la contribution foncière des entreprises-CFE) comme dans les départements (+0,7 sur FB). En comparaison avec les trois mandats municipaux précédents, le recours au levier fiscal sur la TH est plus faible sur le cycle actuel.

Les autres impôts et taxes sont également dynamiques (+5,1 %, après +3,9 % en 2016), ce qui s'explique en grande partie par la forte hausse des DMTO (+16,4%, 14,6 Md€), qui bénéficient d'un marché immobilier porteur. A noter par ailleurs que, comme pour les taxes « ménages », la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) n'est pas mobilisée par les élus (le produit progresse de 1,6 % après +2,1 % en 2016).

La baisse des concours financiers de l'Etat est de son côté moins marquée (-5,6 %, après -8,0 % en 2016). C'est le cas notamment pour le bloc communal, dont la contribution au redressement des finances publiques s'est élevée à 1,04 Md€ en 2017, contre 2,07 Md€ en 2016.

Les subventions reçues et participations progressent fortement en 2017 (+12,4 % mais +7,7 % en neutralisant les flux entre collectivités qui sont dopés par de nouveaux échanges entre régions et départements intervenant dans le cadre du transfert de compétences dans le domaine du transport). Cette forte progression s'explique notamment par : fonds exceptionnel de 200 M€ et hausse des participations versées par la CNSA pour les départements, soutien exceptionnel destiné à accompagner les dépenses des régions consacrées au développement économique (200 M€ versés en 2017). Les subventions européennes perçues par les régions dans le cadre de leur mission de gestion des fonds européens ont également augmenté (+280 M€).

L'épargne brute des collectivités locales poursuit sa progression entamée en 2015 : +5,0 % en 2017 après +4,6 % en 2016.

L'épargne brute s'établit à 29,9 Md€ en 2017. Elle progresse dans tous les niveaux de collectivités, mais cette progression est limitée pour les départements (+0,5 %) et pour les communes (+1,3 %) alors qu'elle est forte dans les groupements (+13,7 %) et dans les régions (+12,1 %).

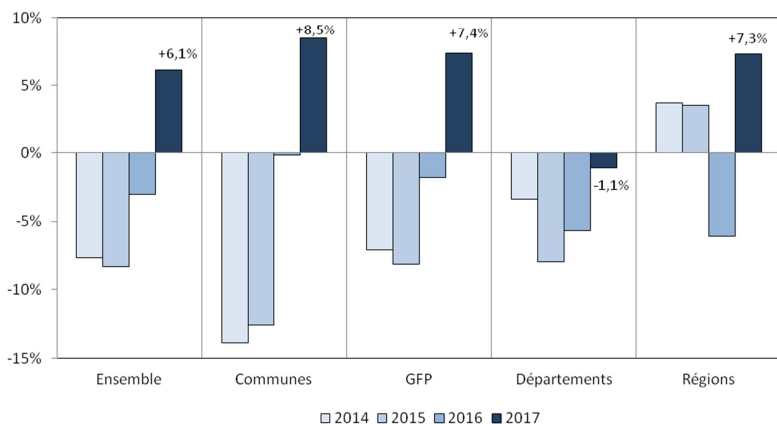
Ces résultats entraînent une légère reprise des taux d'épargne mais aucune catégorie de collectivités ne parvient à retrouver son niveau de 2011.

Reprise des investissements (+6,1% et +8,2% en consolidation), après trois années de baisse.

Après trois années de baisse, les dépenses d'investissement repartent à la hausse en 2017 : +6,1 %, et même +8,2% en intégrant les budgets annexes et en neutralisant les flux entre collectivités.

L'augmentation est plus marquée pour les dépenses d'équipement (+7,0 %) que pour les subventions d'investissement (+1,8 %). La reprise se retrouve dans tous les niveaux de collectivités, sauf pour les départements, qui ont baissé leur investissement pour la huitième année consécutive.

Taux de croissance annuels des dépenses d'investissement selon le type de collectivités depuis 2014



Sources : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL. Budgets principaux.

d'équipement versées se stabilisent (+0,5 % après -8,7 % en 2016). Les fonctions Culture et Développement économique sont les plus touchées par la baisse.

Précision : dans les départements comme dans les régions, les subventions versées au bloc communal continuent de baisser.

Bloc communal : Les dépenses d'investissement du bloc communal (communes et leurs groupements) sont plus sensibles au cycle électoral local : baisse l'année de l'élection et celle qui suit, ensuite reprise puis accélération jusqu'aux élections suivantes. **Après trois années consécutives de baisse, les dépenses progressent en 2017 (+8,2 %, à 29,6 Md€).** Cette hausse s'explique essentiellement par la progression des dépenses d'équipement (+9,3 %) alors que les subventions d'équipement diminuent (-2,7 %). Par rapport aux précédents cycles électoraux, la baisse de l'investissement local en début de cycle aura donc été plus marquée, et la reprise un peu plus tardive.

Précisions : dans les groupements, la dynamique est principalement portée ceux qui n'ont pas changé de périmètre en 2017. Dans les communes, la croissance est plus vive dans les plus peuplées : +6,5 % en moyenne pour les communes de moins de 500 hab. et +16,8 % pour les communes de 20 000 à 100 000 habitants. Mais les investissements baissent dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Les collectivités dégagent une capacité de financement et limitent leur recours à l'endettement.

Les recettes d'investissement hors emprunts progressent de 3,8 % en 2017. Le FCTVA diminue de 3,9 % mais les autres dotations et subventions d'équipement progressent de 6,5 %, principalement en raison d'une forte hausse des montants liés à la gestion des fonds européens perçus par les régions.

En 2017, comme en 2016 et 2015, les ressources propres des collectivités (épargne brute et recettes d'investissement hors emprunts) sont supérieures à leurs dépenses d'investissement.

En conséquence, **les collectivités locales dégagent une capacité de financement en 2017 (+1,1 Md€)** ; c'est le cas pour tous les niveaux de collectivités, sauf pour les régions dont le besoin de financement se réduit cependant par rapport à 2016 (0,8 Md€ après 1,4 Md€).

Cette situation aboutit à une hausse du fonds de roulement des collectivités locales (sauf pour les régions) et à **un accroissement limité de l'encours de dette**, voire à un désendettement pour les départements dont l'encours de dette diminue de 2,0 %.

L'encours de dette des collectivités locales (150 Md€) progresse de 1 % en 2017 (et +0,3 % sur les budgets annexes, 26 Md€).

La capacité de désendettement des collectivités locales (encours de dette rapportée à l'épargne brute) s'améliore pour tous les niveaux de collectivités.



2018 : stabilisation des concours financiers de l'Etat et nouvelle hausse de l'investissement

Les premières tendances sur 2018 présentées dans le rapport de l'OFGL reposent sur une exploitation des budgets primitifs et des informations fiscales disponibles à la date de sortie du rapport ; elles peuvent être instructives mais doivent être analysées avec prudence.

Contexte économique (source INSEE) : la croissance du PIB ralentirait en 2018 (+1,7 %), après le fort rebond de 2017 (+2,3%). Le redémarrage de l'inflation se confirmerait : +1,8 % après +1,0 % en 2017 et +0,2 % en 2016. Le taux de chômage continuerait à diminuer, mais moins rapidement qu'en 2017 : il baisserait de 0,2 point pour atteindre 8,8 % en fin d'année (France, hors Mayotte).

Contexte institutionnel collectivités : mise en place de 37 communes nouvelles, issues de la fusion de 96 anciennes communes. Stabilité intercommunale : 1 263 groupements à fiscalité propre (hors métropole de Lyon), contre 1 266 début 2017 (annexe 6). Création, au 1er janvier, de la collectivité de Corse, issue de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des deux départements.

Autres éléments de contextes : Pour le secteur communal, **première étape de l'instauration d'un dégrèvement de taxe d'habitation** pour les 80 % des ménages les plus modestes. **Effets en année pleine du transfert de compétences dans le domaine du transport scolaire** de la part des départements vers les régions.

Nouvelle recette régionale : TVA en substitution de la DGF. Mise en place de la **contractualisation** entre l'État et les grandes collectivités.

En 2018, les ressources des collectivités locales devraient progresser sensiblement au même rythme qu'en 2017. Elles bénéficieront de la stabilité de l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat (hors remplacement de la DGF des régions par une fraction de TVA) après plusieurs années de baisse, d'une revalorisation plus importante des valeurs locatives pour les taxes ménages (+1,2 % après +0,4 % en 2017) et de recettes de DMTO toujours dynamiques. À l'inverse, la CVAE progresserait faiblement (+0,8 %, contre +4,3 % en 2017), et la TASCOM diminuerait en 2018, revenant à son niveau de 2016 après la hausse exceptionnelle de 2017.

Du côté des dépenses, **les frais de personnel** devraient en revanche être moins dynamiques qu'en 2017, après une année 2017 marquée par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et l'effet des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). **Les prestations sociales** des départements devraient être tirées par les dépenses d'APA, en lien avec les effets de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) ; en revanche, les dépenses de RSA devraient peu progresser.

L'année 2018 est par ailleurs marquée par **la mise en place d'un mécanisme de contractualisation entre l'État et les 322 plus grandes collectivités** avec, notamment, un objectif d'évolution modérée des dépenses de fonctionnement ; 230 contrats ont été signés, correspondant à 71 % des collectivités concernées.

L'épargne brute des collectivités locales pourrait de nouveau progresser en 2018.

Les dépenses d'investissement devraient rester dynamiques, conformément au cycle électoral communal. Avec, par ailleurs, une possible reprise du côté des départements.

Bloc communal : poursuite de l'effort d'investissement

En 2018, la croissance des **recettes de fonctionnement** du bloc communal devrait être du même ordre de grandeur qu'en 2017.

Les **taxes ménages** bénéficieront d'une revalorisation plus forte des valeurs locatives, mais les hausses de **taux d'imposition** devraient être limitées et **les impôts économiques** évolueront assez peu. Les **concours**

financiers de l'Etat seront stables globalement mais avec des fluctuations individuelles. Des écrêtements internes à la DGF permettent, comme les années précédentes, de faire progresser le niveau de certaines de ses composantes, notamment des dotations de péréquation communale (hausse de + 110 M€ pour la DSU et de + 90 M€ pour la DSR en 2018).

Les **frais de personnel** augmenteront de façon plus modérée, mais les budgets primitifs prévoient une accélération des **achats et charges externes**.

Les **dépenses d'investissement** devraient progresser, en lien avec le cycle électoral.

Départements : reprise de l'investissement après plusieurs années de baisse

D'après les budgets primitifs des départements pour 2018, leurs dépenses de fonctionnement diminueraient à nouveau légèrement. Grâce au dynamisme des DMTO et à la stabilisation de la DGF, les recettes de fonctionnement seraient orientées à la hausse, ce qui permettrait **une augmentation de leur épargne brute, tout en gardant de fortes disparités entre départements. Les dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) repartiraient à la hausse. Le mouvement de léger désendettement entamé en 2016 se poursuivrait.**

Régions : stabilisation des dépenses et amélioration des ratios d'endettement

Les régions prévoient dans leurs budgets primitifs de **stabiliser leurs dépenses de fonctionnement** : les achats et charges externes progresseraient à nouveau fortement, en lien avec l'exercice de la compétence "transport scolaire" en année pleine mais les dépenses d'intervention diminueraient nettement. Dans un contexte de remplacement de la DGF des régions par une fraction de TVA, les recettes resteraient orientées à la hausse, ce qui aboutirait à **une nouvelle hausse de l'épargne brute. Les dépenses d'investissement seraient stables** en 2018, la baisse des dépenses d'équipement compensant la hausse des subventions versées ; les recettes d'investissement resteraient en revanche dynamiques. **La dette ne progresserait que modérément ; le taux d'endettement et la capacité de désendettement s'amélioreraient pour la seconde année.**



L'OFGL, lieu de partage et de réflexion sur les finances et la gestion publique locales

Créé par la loi NOTRE du 7 août 2015 et placé sous l'autorité du Président du Comité des Finances Locales, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) se substitue à l'Observatoire des Finances Locales et voit ses compétences élargies.

L'OFGL est le lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes aux finances et à la gestion des collectivités territoriales. Il a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur les axes thématiques fixés par son Conseil d'orientation, composé d'élus et de représentants de l'Etat.

L'OFGL bénéficie du soutien et de l'expertise des membres de son Comité scientifique et technique. Il est composé d'administrations centrales et d'organismes publics, d'associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, ainsi que de personnalités qualifiées (universitaires, administrateurs territoriaux et experts).

Nouveau : l'OFGL met le *cap sur* la data avec une application web dédiée au volet financier des investissements publics locaux.

www.ofgl-capsur.fr

Dressez un portrait de l'investissement sur un groupe de collectivités, récupérez graphiques et données pour poursuivre l'analyse !

Pour contacter et suivre l'OFGL

- Adresse : OFGL – 120 rue de Bercy – Bât. Necker T 733 – 75572 Paris Cedex 12
- Site Internet : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/ofgl>
- Mail : contact@ofgl.fr

Dans la même collection

[Cap sur les subventions d'équipement versées entre collectivités – n°1, mars 2018](#)

[Cap sur les allègements de fiscalité locale et leurs compensations – n°2, avril 2018](#)

[Cap sur la data de l'investissement public local – n°3, mai 2018](#)

La reproduction de tout ou partie de la présente publication doit s'accompagner de la mention « Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales » ou « OFGL ».